

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 505-C-S Faoug – Salavaux
Passage à niveau

En raison de travaux d'entretien sur le passage à niveau entre Faoug et Salavaux le tronçon de la Route Cantonale N° 505-C-S, compris entre la localité de Faoug et l'intersection avec Les Vouats, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Le 19 février 2026
De 07h30 à 15h30

et

La nuit du 23 au 24 février 2026
De 17h00 à 06h00

Et

Le 27 février 2026
De 10h00 à 16h00

Et

La nuit du 18 au 19 mars 2026
De 21h00 à 05h00

Une signalisation de déviation sera mise en place sur l'itinéraire Faoug – Avenches dans les deux sens.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes d'Avenches, Faoug
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Avenches
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Nord
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations

RC 505-C-S PN Salavaux

Date	Dessin	Référence	N° Plan
16.01.2026	CSA	2624-24	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

